



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 51486

Texte de la question

Alors que, de la sixième à la terminale, 96 % des élèves apprennent l'anglais, seulement 0,12 % font de l'arabe, très loin derrière l'espagnol, l'allemand et l'italien. Russe, chinois et japonais font partie des sections dites de langues orientales, mais l'arabe, parlé par 212 millions d'habitants de vingt-deux pays, langue officielle de l'ONU et langue d'origine de 5 millions de personnes vivant en France, n'en fait pas partie. Alors que le rapport de la commission Stasi proposait le développement de l'apprentissage de la langue arabe pour mieux intégrer les maghrébins en France, la fermeture du CAPES d'arabe pour la session 2005 a été annoncée en juin dernier. Cent ans après sa création et pour la première fois de son histoire, l'agrégation, ainsi que le CAPES, n'aura lieu qu'une année sur deux. Le Centre national d'enseignement à distance a ainsi décidé de supprimer la préparation au CAPES d'arabe. Dans l'enseignement secondaire, le diagnostic est encore plus accablant : en 2003, sur 11 323 établissements publics et privés, seulement 220 professeurs enseignaient l'arabe dans 259 lycées et collèges. Pourtant, et contrairement à ce qui est couramment indiqué par les services de l'éducation nationale, il existe une véritable demande non satisfaite pour cet enseignement. Ainsi ils sont 7 000 élèves à apprendre cette langue en milieu scolaire, mais ils sont environ 35 000 à l'apprendre dans des associations religieuses, des mosquées ou des écoles coraniques. Compte tenu du danger de repli communautaire chez les jeunes, de récupération religieuse des candidats à l'apprentissage de cette langue, M. François Loncle demande fermement à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de revenir sur sa décision, et ce dès la rentrée 2005.

Texte de la réponse

La détermination du volume global de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux personnels titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires. La répartition entre disciplines des possibilités de recrutement ouvertes chaque année doit se fonder sur les besoins d'enseignement tels qu'ils s'expriment dans les établissements. Le maintien du recrutement dans des disciplines où le besoin d'enseignement décroît et où les professeurs sont sous-employés s'opère, de fait, au détriment des disciplines dont les besoins demanderaient à être mieux couverts par le recrutement de titulaires. En ce qui concerne l'arabe, le besoin d'enseignement évolue en fonction du choix des élèves et de leur famille. D'une manière générale, on ne note pas d'augmentation du nombre d'élèves ayant opté pour l'arabe. Cette discipline se caractérise dans le second degré par un enseignement en petits groupes qui permet d'accueillir, éventuellement, davantage d'élèves sans que le besoin en professeurs ne s'accroisse. Cependant, pour maintenir une filière de formation universitaire, les recrutements ont été maintenus ces dernières années à un niveau supérieur aux besoins de nouveaux professeurs. Cette situation a conduit à un sous-emploi des professeurs recrutés, appelé communément surnombre, et représentant 40 % des effectifs totaux de la discipline, à la rentrée 2004. Pour tenir compte de cette situation, les postes offerts aux concours externes 2004 ont été diminués. Pour la session 2005, le choix a été fait, malgré l'existence de ces surnombres, de maintenir la filière de formation universitaire en offrant aux étudiants une possibilité de débouchés pour un des deux concours du CAPES ou de l'agrégation. Ainsi, en 2005, l'agrégation externe d'arabe sera ouverte et le CAPES externe fermé. Ce sera l'inverse en 2006. Par ailleurs, l'agrégation interne sera ouverte en 2005 pour

offrir des possibilités de promotion aux certifiés. Enfin, l'agrégation externe d'arabe sera prochainement renouvelée afin de mieux définir la place de l'arabe dialectal dans le concours. Cette rénovation permettra, en répondant aux souhaits des familles et des élèves, une meilleure adaptation aux programmes des classes qui vise, outre l'apprentissage de l'arabe littéral, à permettre la compréhension des principaux dialectes arabes, ainsi qu'une meilleure préparation des élèves à l'épreuve facultative d'arabe des baccalauréats général et technologique au cours de laquelle le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix, notamment en arabe dialectal.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51486

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9124

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1388